

Quelques infos sur le mode de classement des pilotes, voici les dispositions en vigueur :

ART. 23 - CLASSEMENT

1) CLASSEMENT D'UNE MANCHE : pour chacune des manches, les concurrents sont classés dans l'ordre résultant du nombre de tours qu'ils ont effectué et de leur passage pointé sur la ligne d'arrivée. Pour être classé, il faut avoir effectué au minimum un tour.

2) ATTRIBUTION DES POINTS

a) pilotes classés : pour chaque manche, il est attribué 0 point au pilote classé premier et un nombre de points correspondant à leur ordre d'arrivée, aux autres pilotes. En cas d'abandon ou de casse, les pilotes sont classés dans l'ordre résultant du nombre de tours effectués et du dernier passage pointé sur la ligne. Lorsque deux concurrents ont franchi la ligne d'arrivée en même temps, il leur est attribué le même nombre de points. Au concurrent suivant est attribué le nombre de points correspondant à son ordre d'arrivée.

b) pilotes non classés : aux pilotes disqualifiés, non partis ou ayant effectué moins d'un tour, il est attribué un nombre de points égal au nombre d'inscrits à l'épreuve +1.

3) TOTAL DES POINTS D'UNE EPREUVE :

a) si le nombre de manches valables de l'épreuve est inférieur ou égal à trois, le total de chaque pilote est l'addition des points obtenus à chacune des manches.

b) si le nombre de manches valables de l'épreuve est supérieur à trois, la manche la plus mauvaise n'est pas prise en compte pour chaque pilote.

c) si le nombre de manches valables de l'épreuve est supérieur à sept, les deux manches les plus mauvaises ne sont pas prise en compte pour chaque pilote.

Dans les trois cas, le total des points ainsi obtenu est majoré des pénalités encourues durant les épreuves. Le vainqueur est celui qui totalise le moins de points et les autres sont classés dans l'ordre.

4) CLASSEMENT GENERAL : le vainqueur est le pilote qui totalise le moins de points, sont ensuite classés sur le même critère les autres pilotes. En cas d'ex aequo sur le total des points pris en compte, l'avantage est donné au pilote ayant le plus grand nombre de premières places et s'il y a encore des ex aequo, le plus grand nombre de deuxièmes places et ainsi de suite si nécessaire sur les manches retenues pour chacun des pilotes (art. 23-3). S'il y a encore des aequo, ils le resteront au classement final.

5) PUBLICATION : après la dernière manche de chaque journée, les résultats doivent être affichés au club ou autre endroit désigné en mentionnant l'heure d'affichage. [juin 2012]

6) RESULTAT : Si, après la course, il est prouvé que le résultat n'est pas correct, la Fédération Nationale ou la FISLY peut le corriger. Chaque participant et membre du comité de course devra alors en être informé par écrit. Appel peut être fait à cette décision selon Art 26. [2014] "